



RCS : DIEPPE

Code greffe : 7601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Le greffier du tribunal de commerce de DIEPPE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00044

Numéro SIREN : 502 744 378

Nom ou dénomination : A.D.S.I.

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2017 sous le numéro de dépôt 664

SAS A.D.S.I.

Zone bleue ZI Louis Delaporte 76370 Rouxmesnil Bouteilles

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE

Acte déposé, le :

Liasse 16 IS RN

09 Mai 2017

20175664



①

BILAN - ACTIF

Exercice de l'exercice : SAS A.D.S.I. Date de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : Zone bleue ZI Louis Delaporte 76370 Rouxmesnil Bouteilles Date de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 5 0 2 7 4 4 3 7 8 0 0 0 1 4

Exercice N° de l'exercice : 13 10 2 1 0 1 6

		Bien	Amortissements, provisions	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA		
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Cessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 362
	Fonds commercial (I)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AM	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AW	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	36 518
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8 866	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à des participations	BB	BC	2 050	
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	15 759
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	3 784
	En cours de production de biens	BN	BO	413
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et débiteurs rattachés (3)	BX	BY	37 098
	Autres créances (3)	BZ	CA	7 390
	Capital souscrit et appelé, non versé	CH	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	160 721	
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	360	
TOTAL (III)		CJ	CK	209 766
COMPTES DE RECAPITULATION	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Bonus de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écart de conversion actif (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	LA	225 524

Renvois : (1) Dont être travaillé : CP (2) Par et plus d'un an : CR

Classe de bilan : Immobilisations : Stocks : Créances :

Des explications complémentaires sont données dans la notice n° 2012

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information financière

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2016

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
SAS A.D.S.I.		Non ☐	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse capital social 50 000...)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Revenus de réévaluation (2)* (dont écart d'évaluation) ☐ EK	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des participations financières de droit) ☐ BI	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'instruments originiaux d'actifs vivants*) ☐ EJ	DG	106 234
	Réput à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	23 324
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (I)		DL	184 558
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (G)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)	DU	132
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs) ☐ EI	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 563
	Dettes fiscales et sociales	DY	29 272
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC	40 966
Fiduciers de conversion passif *		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	225 524
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation bloqué Réserve de réévaluation (1976)	IC	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF	
		EG	40 966
		EH	132

* Des explications concernant toute rubrique sont données dans la notice n° 2011.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFP N° 2052-SD 2016

Document à caractère confidentiel
à destination des membres

De la signature de l'entreprise		SAS A.D.S.I.				Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons à l'étranger		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens *	FD	30 110	FE		FF	30 110	
		services *	FG	233 533	FH		FI	233 533
	Chiffres d'affaires nets *	FI	263 643	FK		FL	263 643	
	Production stockée *					FM	83	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions; transferts de charges * (2)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	11	
	Total des produits d'exploitation (2)(11)						FR	263 737
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	4 888
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	98
	Autres achats et charges externes (3) (y compris) *						FW	74 921
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	7 053
	Salaires et traitements *						FY	109 583
	Charges sociales (12)						FZ	32 156
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	3 000
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
							GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GE	
	Autres charges (13)						GF	
	Total des charges d'exploitation (4) (12)						GG	231 998
						GH	31 739	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
Séparés	Bénéfice attribué ou perte transférée *						(III) GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						(IV) GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (6)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (6)						GL	32
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (5)						GP	32
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (6)						GU	
2 - RESULTAT FINANCIER (I - II + III - IV + V - VI)						GV	32	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	31 770	

Document à caractère confidentiel - 2016 - Tous droits réservés - Zone bleue ZI Louis Delaporte Rouxmesnil Bouteilles - 2016

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2016

1. 1990年12月，中共中央、国务院作出《关于实行“八七”扶贫攻坚计划，进一步减少农村贫困人口的决定》，提出“八七”扶贫攻坚计划，即到1995年，全国农村贫困人口要减少到5000万人以下。

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.S.I.		N°carte	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Remises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (cf. b6)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Variations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		H	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	
RÉCAPITUL	(1) Dont produits nets perçus sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler en (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * Crédit bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'imputation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler en (8) ci-dessous)	IP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du G.C.I.)	IJ	
	(7) Dont transferts de charges	IK	
	(8) Dont contributions personnelles de l'exploitant (13)	ILX	
	(9) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	AI	
	(9) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A1	
	(10) Dont primes et commissions complémentaires (personnelles) : liquidités	A2	
	(10) Dont primes et commissions complémentaires (personnelles) : immobilisations	A3	
	(10) Dont primes et commissions complémentaires (personnelles) : autres	A3	
	(11) Déficit des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (11) et rajouter en annexe)	A6	
	(11) Déficit des produits et charges sur exercices antérieurs :	A9	
			B
			C
			D
		E	
		F	
		G	
		H	
		I	
		J	
		K	
		L	
		M	
		N	
		O	
		P	
		Q	
		R	
		S	
		T	
		U	
		V	
		W	
		X	
		Y	
		Z	

* Des scabieuses pour servir cette rubrique sont demandées dans la mesure où il y a lieu.

Régime obligatoire simplifié
22 A du Code général
des impôts

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2016

Néant

52 A du 1^{er} janvier 2016

Désignation de l'entreprise										SAS A.D.S.I.		Néant				
CADRE A			IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
										Conséquences d'une réévaluation globale au cours de l'exercice ou réévaluation d'une immobilisation acquise		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste				
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9				
		Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KE	1 882	KE		KF				
	CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
		Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9	KJ		KK		KL				
			Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1	KM		KN		KO				
		Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				Dont Composants	M2	KP		KQ		KR			
			Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	KS	39 809	KT		KU			
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	10 790	KW		KX	3 310			
			Matériel de transport *					KY		KZ		LA				
			Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	4 842	LC		LD	843			
			Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG				
		Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		IJ				
		Avances et acomptes						LK		LL		LM				
		TOTAL III						LN	55 442	LO		LP	4 153			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T					
	Autres participations						8U		8V		8W					
	Autres titres immobilisés						IP		IR		IS					
	Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV					
	TOTAL IV						IQ		IR		IS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						QC	57 324	QH		QI	4 153					
CADRE B			IMMOBILISATIONS					Distributions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation totale = sa évaluation par mise en équivalence				
			par virement de poste à poste					par cession d'actifs ou par affectation dans un autre poste d'actifs		3		4				
			1					2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CO		D0		D7		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV		LW	1 882	IX	1 882	
	CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
		Constructions	Sur sol propre		Dont Composants			IQ		MA		MB		MC		
			Sur sol d'autrui		Dont Composants			IR		MD		ME		MF		
		Constructions	Inst. gales, agenc. et am. des constructions					IS		MC		MH		MI		
			Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	39 809	ML	39 809	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc., aménagements divers					IU		MM		MN	14 100	MO	14 100	
			Matériel de transport					IV		MP		MQ		MR		
			Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	501	MS		MT	5 184	MU	5 184	
			Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
		Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
		TOTAL III						1Y		NG	501	NH	59 093	NI	59 093	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		QU		M7		OW			
	Autres participations						10		QX		OY	2 050	OZ			
	Autres titres immobilisés						11		QB		QC		QD			
	Prêts et autres immobilisations financières						12		QE		QF		QG			
	TOTAL IV						13		NJ		NK	2 050	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14		OK	501	OL	63 025	OM	60 975			

52 A du 1^{er} janvier 2016 - Etat précompté

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-SD bis 2016

Formulaire obligatoire article 83 A
du Code général des impôts

Exercice N clos le 31 09 2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.S.I.

Néant. ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) + col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAUE Experts-comptables Janvier 2016 - EMI préparations.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2016

Déclaration (publiée au Bulletin N° 3
du 1^{er} mars 2016) des impôts

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.S.I. Néant ☐

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement cycle des équipements	TOTAL I	CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations techniques	TOTAL II	PF	1 882	PE		PG		PIJ
Terminés		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PIQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PII
	Les constructions, agencement et aménagement des constructions	PP		PW		PX		PIY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	34 072	QA	2 446	QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Matériel, agencement, outillage divers	QD	3 698	QE	1 219	QF		QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
	Matériel de bureau et équipement mobilier	QL	3 917	QM	334	QN	501	QO
	Emballages réutilisables et divers	QP		QR		QS		QT
TOTAL III		QU	41 886	QV	3 999	QW	501	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		RY	43 768	RP	3 999	RQ	501	RR

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DÉROGATIONS				REPRIS				Montant net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dérogé	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dérogé	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1		N2	N3	N4	N5	N6		N7	
Autres immobilisations techniques TOTAL II	N8	N9		N10	N11	N12	N13	N14		N15	
Terminés	Q1	Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		R7	
	Sur sol d'autrui	R8	R9	R10	R11	R12	R13	R14		R15	
	Les constructions, agencement et aménagement des constructions	R16	R17	R18	R19	R20	R21	R22		R23	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	R24	R25		R26	R27	R28	R29	R30		R31	
Autres immobilisations corporelles	Matériel, agencement, outillage divers	R32	R33	R34	R35	R36	R37	R38		R39	
	Matériel de transport	R40	R41	R42	R43	R44	R45	R46		R47	
	Matériel de bureau et équipement mobilier	R48	R49	R50	R51	R52	R53	R54		R55	
	Emballages réutilisables et divers	R56	R57	R58	R59	R60	R61	R62		R63	
TOTAL III		N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8		N9	
Frais d'acquisition de bures de participations TOTAL IV	NL				NM					NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ		NR	NS	NT	NU	NV		NW	
Total général dérogé (NP + NQ + NR)	NW										
CADRE C											

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Premiers de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant ces données sont données dans la notice n° 2013

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFP N° 2056-SO 2016

Formule de calcul de la provision
des dépréciations des actifs

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.S.I.		Montant au début de l'exercice		MONTAGNONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Nature des provisions		1	2	3	4	5	6	7	8	
Provisions réglementées	Provisions pour acquisition des brevets, droits et brevets	ST		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	SU		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)	SV		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	SX		TH		TN		TO		
	Donc provisions exceptionnelles de 40 %	DS		DI		DS		DS		
	Provisions pour prêts et installations (art. 237 quinquies I (bis) CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	SN		TP		TQ		TR		
TOTAL I	SZ		TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour remboursement des emprunts	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes réparations	6Q		6P		6R		6S		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y			
TOTAL II	5Z		TV		TV		TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	6I		6J		6K		6L	
		- titres de participation	6M		6N		6O		6P	
		- autres titres et valeurs financières (1)	6Q		6R		6S		6T	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		7Y		7Z		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
Donc dépréciations et reprises	- d'explication		UE		UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UI		UK					
Bases mises en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 391-5° du CGI									10	

(1) à compléter sur feuilles séparées selon l'annexe de constitution de la provision au regard l'objet de la provision
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 391-5° du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le module n° 24/2.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2016

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.S.I.		Néant		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL 2 050	UN 2 050	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX 37 098	37 098	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée ? UQ)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB 2 046	2 046
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP 4 309	4 309
	Groupe et associés (2)	VC		
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR 1 035	1 035	
	Charges constatées d'avance	VS 360	360	
	TOTAUX		VT 46 897	VV 44 847 2 050
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG 132	132	
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B 11 563	11 563	
Personnel et comptes rattachés		8C 6 794	6 794	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D 15 486	15 486	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW 3 075	3 075	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ 3 917	3 917	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY 40 966	VZ 40 966	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VI	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Cae préparatoire.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le plan comptable général issu du règlement ANC n°2014-03 (14.10.2014 Décret).

La ventilation des immobilisations par composants n'a pas été pratiquée au 31.08.2016. Il n'a pas été recensé de composants dont la durée d'amortissement se démarque de manière significative de la durée d'amortissement du bien immobilisé pris dans son ensemble. De plus, selon le PCG, art-322-5 modifié par l'article 1 du règlement CRC n°2005-09 ; les immobilisations ont été amorties sur les durées d'usage, sans rechercher les durées réelles d'utilisation. Mesure de simplification réservée aux PME remplissant certains critères; dont nous relevons.

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE a eu pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprises.

Sur l'exercice le CICE a permis d'investir.

SAS A.D.S.I.

ANNEXE

Période du 01/09/2015 au 31/08/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 18/11/2016

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce



SOCIÉTÉ NORMANDE D'AUDIT

Société d'Expertise Comptable, Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de ROUEN



ADSI

Société Par Actions simplifiée
Au capital de 50 000 €

Siège Social
ZI ROUXMESNIL BOUTEILLES
76370 NEUVILLE LES DIEPPE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2016



SOCIETE NORMANDE D'AUDIT

Société d'Expertise Comptable, Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de ROUEN

ADSI

Société Par Actions simplifiée
Au capital de 50 000 €

Siège Social
ZI ROUXMESNIL BOUTEILLES
76370 NEUVILLE LES DIEPPE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2016

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2016, sur :

- ⇒ Le contrôle des comptes annuels de la société ADSI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ⇒ La justification de nos appréciations,
- ⇒ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1)- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier,



SOCIÉTÉ NORMANDE D'AUDIT

Société d'Expertise Comptable, Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de ROUEN

par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2)- JUSTIFICATION SUR LES COMPTES ANNUELS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Règles et principes comptables

La note de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations suivantes : immobilisations, éléments intervenus durant l'exercice ou autres éléments significatifs des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Continuité de l'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

- Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant les éléments d'estimation significatifs des comptes annuels, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.



SOCIETE NORMANDE D'AUDIT

Société d'Expertise Comptable, Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de ROUEN

- Conclusions

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3)- VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à BOIS GUILLAUME

Le 31 janvier 2017

SOCIETE NORMANDE D'AUDIT

Christian LEGENDRE

Commissaire aux Comptes

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL
C. LEGENDRE**



SAS A.D.S.I.

Zone Bleue

Z.I Louis Delaporte

76 370 ROUXMESNIL BOUTEILLES

Exercice

du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL
C. LEGENDRE

SAS A.D.S.I.

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan	2
ACTIF	2
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>3</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>3</i>
Bilan détaillé	3
ACTIF	4
<i>Actif immobilisé</i>	<i>4</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>4</i>
PASSIF	4
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>5</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>5</i>
Compte de résultat	6
Compte de résultat détaillé	8
Soldes intermédiaires de gestion	10
Annexes Legales 16	12
Liasse 16 IS RN	23
Liasse 16 Integ Fille	49

Rapport de Présentation

d'Expert comptable

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL
C. LEGENDRE**

RAPPORT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS A.D.S.I.
Zone Bleue Z.I Louis Delaporte
76 370 ROUXMESNIL BOUTEILLES

pour l'exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016,

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

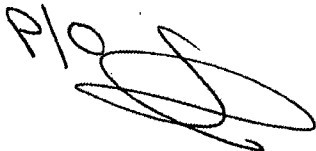
Total du bilan	225 524,36 Euros
Chiffre d'affaires	263 642,97 Euros
Résultat net comptable	23 324,42 Euros

Fait à BOIS-GUILLAUME-BIHOREL
Le 18/11/2016

Signature de l'Expert Comptable

Benoit LEMASSON
Directeur d'agence

Patrick PROVOST
Expert-comptable



**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL
C. LEGENDRE
ACTIF**

Bilan

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2015 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	1 882	1 882			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	39 809	36 518	3 291	5 737	- 2 446
Autres immobilisations corporelles	19 284	8 866	10 418	7 818	2 600
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations	2 050		2 050		2 050
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	63 025	47 266	15 759	13 556	2 203
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	3 784		3 784	3 881	- 97
En-cours de production de biens	413		413	330	83
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	37 098		37 098	55 575	- 18 477
Autres créances					
Fournisseurs débiteurs					
Personnel				90	- 90
Organismes sociaux					
Etat, impôts sur les bénéfices					
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 046		2 046	2 798	- 752
Autres	5 344		5 344	4 249	1 095
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	160 721		160 721	121 127	39 594
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	360		360	793	- 433
TOTAL (II)	209 766		209 766	188 844	20 922
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	272 791	47 266	225 524	202 399	23 125

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL
C. LEGENDRE

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF

	Exercice clos le 31/08/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2015 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 50 000)	50 000	50 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	5 000	4 216	784
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	106 234	80 060	26 174
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	23 324	26 958	- 3 634
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	184 558	161 234	23 324
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts			
Découverts, concours bancaires	132	122	10
Emprunts et dettes financières diverses			
Divers			
Associés		2 783	- 2 783
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 563	15 527	- 3 964
Dettes fiscales et sociales			
Personnel	6 794	5 199	1 595
Organismes sociaux	15 486	13 990	1 496
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 075	1 480	1 595
Etat, obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	3 917	2 064	1 853
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	40 966	41 165	- 199
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	225 524	202 399	23 125

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

Compte de résultat

Présenté en Euros

C. LEGENDRE

C. LEGENDRE		Exercice clos le 31/08/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2015 (12 mois)		Variation absolue		%	
		France	Exportations	Total	Total				
Ventes de marchandises									
Production vendue biens		30 110		30 110	30 240	- 130		-0.43	
Production vendue services		233 533		233 533	205 233	28 300		13.79	
Chiffres d'affaires Nets		263 643		263 643	235 473	28 170		11.96	
Production stockée				83	330	- 247		-74.85	
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges									
Autres produits				11	3	8		266.67	
Total des produits d'exploitation (I)				263 737	235 806	27 931		11.84	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements				3 888	4 037	- 149		-3.69	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)				98	-931	1 029		110.53	
Autres achats et charges externes				74 921	55 442	19 479		35.13	
Impôts, taxes et versements assimilés				7 053	6 626	427		6.44	
Salaires et traitements				109 883	98 970	10 913		11.03	
Charges sociales				32 156	29 027	3 129		10.78	
Dotations aux amortissements sur immobilisations				3 999	5 170	- 1 171		-22.65	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges				0	1	- 1		-100	
Total des charges d'exploitation (II)				231 998	198 342	33 656		16.97	
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)				31 739	37 464	- 5 725		-15.28	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés				32	151	- 119		-78.81	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)				32	151	- 119		-78.81	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement									
Total des charges financières (VI)									
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				32	151	- 119		-78.81	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)				31 770	37 615	- 5 845		-15.54	

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
C. LEGENDRE**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2015 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		84	- 84	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		84	84	100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-84	-84	-100
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	8 446	10 573	- 2 127	-20.12
Total des Produits (I+III+V+VII)	263 769	235 957	27 812	11.79
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	240 444	208 999	31 445	15.05
RESULTAT NET	23 324	26 958	- 3 634	-13.48
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

SAS A.D.S.I.

Zone bleue ZI Louis Delaporte 76370 Rouxmesnil Bouteilles

CERTIFIE CONFORME Annexes Legales 16

A L'ORIGINAL

C. LEGENDRE

SAS A.D.S.I.

ANNEXE

Période du 01/09/2015 au 31/08/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 18/11/2016

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2016 dont le total est de 225 524,36 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 23 324,42 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2015 au 31/08/2016.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/09/2014 au 31/08/2015.

SAS A.D.S.I.

Période du 01/09/2015 au 31/08/2016

SOMMAIRE**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL
C. LEGENDRE**

Edité le 18/11/2016

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société
- Liste des filiales et participations

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le plan comptable général issu du règlement ANC n°2014-03 (14.10.2014 Décret).

La ventilation des immobilisations par composants n'a pas été pratiquée au 31.08.2016. Il n'a pas été recensé de composants dont la durée d'amortissement se démarque de manière significative de la durée d'amortissement du bien immobilisé pris dans son ensemble. De plus, selon le PCG, art-322-5 modifié par l'article 1 du règlement CRC n°2005-09 ; les immobilisations ont été amorties sur les durées d'usage, sans rechercher les durées réelles d'utilisation. Mesure de simplification réservée aux PME remplissant certains critères; dont nous relevons.

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :
Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE a eu pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprises.

Sur l'exercice le CICE à permis d'investir.

SAS A.D.S.I.

ANNEXE

Période du 01/09/2015 au 31/08/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
C. LEGENDRE**

Edité le 18/11/2016

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

SAS A.D.S.I.

ANNEXE

Période du 01/09/2015 au 31/08/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
C. LEGENDRE**

Edité le 18/11/2016

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 882		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels	39 809		
Autres install., agencements, aménagements	10 790		3 310
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 842		843
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	55 442		4 153
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	57 324		4 153

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			1 882	1 882
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels			39 809	39 809
Autres install., agencements, aménagements			14 100	14 100
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		501	5 184	5 184
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		501	59 093	59 093
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			2 050	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			2 050	
TOTAL GENERAL		501	63 025	60 975

SAS A.D.S.I.

ANNEXE

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL
C. LEGENDRE

Période du 01/09/2015 au 31/08/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 18/11/2016

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	1 882			1 882
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	34 072	2 446		36 518
Installations, agencements divers	3 898	1 219		5 117
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 917	334	501	3 749
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	41 886	3 999	501	45 384
TOTAL GENERAL	43 768	3 999	501	47 266

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	2 446				
Installations, agencements divers	1 219				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	334				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	3 999				
TOTAL GENERAL	3 999				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

SAS A.D.S.I.

ANNEXE

Période du 01/09/2015 au 31/08/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIE CONFORME
AL'ORIGINAL
C. LEGENDRE
 Date le 18/11/2016

5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	2 050		2 050
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	37 098	37 098	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	2 046	2 046	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	4 309	4 309	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 035	1 035	
Charges constatées d'avance	360	360	
TOTAL GENERAL	46 897	44 847	2 050
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	132	132		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 563	11 563		
Personnel et comptes rattachés	6 794	6 794		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 486	15 486		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	3 075	3 075		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	3 917	3 917		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	40 966	40 966		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

SAS A.D.S.I.

ANNEXE

Période du 01/09/2015 au 31/08/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL
C. LEGENDRE

daté le 18/11/2016

6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

6.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	5 344
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	5 344

6.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	132
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 270
Dettes fiscales et sociales	15 160
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	21 562

6.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	360	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	360	

Commentaires:

6.4 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 18/11/2016

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL
C. LEGENDRE**

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

6.5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	30 110
Prestations de services	233 533
TOTAL	263 643

Répartition par marché géographique	Montant
France	263 643
Etranger	
TOTAL	263 643

6.6 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. impôts	Impôts
Résultat courant	31 770	
Résultat exceptionnel (et participation)		
Résultat comptable	23 324	

Commentaires:

SAS A.D.S.I.

ANNEXE

Période du 01/09/2015 au 31/08/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 18/11/2016

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	1 460
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	1 460

Commentaires:

7.2 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
TOTAL	4	

Commentaires:

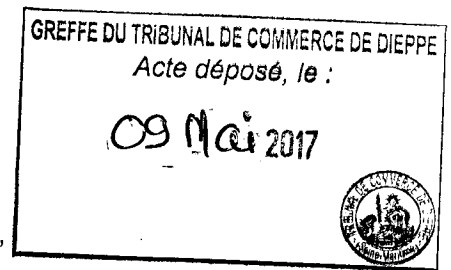
7.3 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		6 658	
TOTAL		6 658	

Commentaires:

7.4 - IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE
SAS PG FINANCES.

ADSI
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : ZI ROUSMESNIL BOUTEILLES,
76370 NEUVILLE LES DIEPPE
502 744 378 RCS DIEPPE



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 MARS 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 23 324,42 euros de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice	23 324,42 euros
En totalité au compte « Autres réserves »	23 324,42 euros
Lequel s'élevant ainsi à la somme de 129 558,41 euros.	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres seront de 184 558,41 euros pour un capital de 50 000 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 mars 2017

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Certifié conforme
Le Président
Patrice GAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Patrice Gault", written over a horizontal line.

CABINET PLANTROU

DE LA BRUNIÈRE

& ASSOCIÉS

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE
REÇU

LE - 9 MAI 2017

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
RCS

54 rue du Faubourg
BP 70231
76204 DIEPPE

105 allée Paul Langevin
Immeuble Edison - BP 525
76235 Bois Guillaume Cedex
T : + 33 (0)2 35 98 49 15
F : + 33 (0)2 35 71 78 57

E : cabinet@plantrou-associés.avocat.fr
W : www.plantrou-associés.fr

BOIS GUILLAUME, le 4 mai 2017,

N/Réf : DB/SBE

Dossier : USINAGE DIEPPPOIS
PG FINANCES
ADSI

*** Exercice clos au 31.08.2016**

AVOCATS AU BARREAU DE ROUEN

DELPHINE BOISANFRAY
DESS de Droit des Affaires
Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise

ARNAUD de la BRUNIÈRE
Conseil en Droit des Sociétés

NICOLAS DUCLOS
DESS de Droit des Affaires
Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise

VALERIE GUILBAUD
DESS de Droit des Affaires
Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise

MARTINE GUILLAUME
Conseil en Droit des Sociétés
Médiateur

ARNAUD MABILLE
Master II de Droit Fiscal

LUCIE MEGARD
Master II de Droit des Affaires
Magistère de Droit des Activités Économiques

AURÉLIE MONNIER

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à vos courriers en date du 15 mars et du 31 mars dernier concernant le dépôt des comptes des sociétés visées en référence dans lesquels vous nous indiquez que les comptes sont illisibles.

Nous vous indiquons qu'une copie des comptes certifiée conforme est annexée aux rapports du Commissaire aux Comptes pour chacune des sociétés.

Nous vous rappelons par ailleurs que le site Infogreffe indique dans la rubrique concernant le dépôt des comptes que « le dépôt au greffe par la société du rapport général des commissaires aux comptes suffit à assurer le dépôt des comptes annuels ».

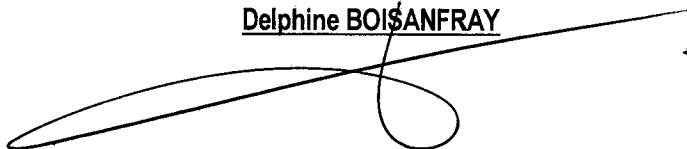
Aussi, nous vous remercions de bien vouloir réaliser les formalités de dépôt des comptes des sociétés visées en référence.

Vous voudrez bien nous adresser le récépissé de dépôt.

Vous en remerciant à l'avance,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Delphine BOISANFRAY



CABINET PLANTROU

DE LA BRUNIÈRE

& ASSOCIÉS

105 allée Paul Langevin

Immeuble Edison - BP 525

76235 Bois Guillaume Cedex

T : + 33 (0)2 35 98 49 15

F : + 33 (0)2 35 71 78 57

E : cabinet@plantrou-associes.avocat.fr

W : www.plantrou-associes.fr

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE
REÇU

LE 31 MAR. 2017

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE RCS

54 rue du Faubourg

BP 70231

76204 DIEPPE

BOIS GUILLAUME, le 29 mars 2017

N/Réf : DB/SBE

Dossier : ADSI

* Exercice clos au 31.08.2016

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier en du 15 mars dernier et vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt, les documents suivants :

- la résolution d'affectation du résultat votée par l'AGO du 06.03.2017,
- le bilan, compte de résultat et annexes clos le 31.08.2016 réimprimés,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes.

A cet effet, vous trouverez également sous ce pli un chèque libellé à votre ordre d'un montant de 45,42 €.

Concernant les frais supplémentaires de 3, 76 euros, nous vous rappelons que notre Cabinet dispose d'un compte ouvert auprès de votre Greffe.

Vous voudrez bien nous adresser le récépissé de dépôt.

Vous en remerciant à l'avance,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Delphine BOISANFRAY

DELPHINE BOISANFRAY
DESS de Droit des Affaires
Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise

ARNAUD de la BRUNIÈRE
Conseil en Droit des Sociétés

NICOLAS DUGLOS
DESS de Droit des Affaires
Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise

VALERIE GUILBAUD
DESS de Droit des Affaires
Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise

MARTINE GUILLAUME
Conseil en Droit des Sociétés
Médiateur

ARNAUD MABILLE
Master II de Droit Fiscal

LUCIE MEGARD
Master II de Droit des Affaires
Magistère de Droit des Activités Économiques

AURÉLIE MONNIER

En partenariat avec
BRUNO LANFRY
Spécialiste en Droit Immobilier,
Droit Commercial des affaires et de la concurrence

CABINET PLANTROU

DE LA BRUNIÈRE

& ASSOCIÉS

105 allée Paul Langevin

Immeuble Edison - BP 525

76235 Bois Guillaume Cedex

T : + 33 (0)2 35 98 49 15

F : + 33 (0)2 35 71 78 57

E : cabinet@plantrou-associés.avocat.fr

W : www.plantrou-associés.fr

AVOCATS AU BARREAU DE ROUEN

DELPHINE BOISANFRAY
DESS de Droit des Affaires
Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise

ARNAUD de la BRUNIÈRE
Conseil en Droit des Sociétés

NICOLAS DUCLOS
DESS de Droit des Affaires
Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise

VALERIE GUILBAUD
DESS de Droit des Affaires
Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise

MARTINE GUILLAUME
Conseil en Droit des Sociétés
Médiateur

ARNAUD MABILLE
Master II de Droit Fiscal

LUCIE MEGARD
Master II de Droit des Affaires
Magistère de Droit des Activités Économiques

AURÉLIE MONNIER

En partenariat avec
BRUNO LANFRY
Spécialiste en Droit Immobilier,
Droit Commercial des affaires et de la concurrence

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE

REÇU

LE 14 MAR. 2017

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE RCS

54 rue du Faubourg

BP 70231

76204 DIEPPE

BOIS GUILLAUME, le 10 mars 2017

N/Réf : DB/SBE

Dossier : ADSI

* Exercice clos au 31.08.2016

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, sous ce pli, aux fins de dépôt, un exemplaire, les documents suivants :

- la résolution d'affectation du résultat votée par l'AGO du 06.03.2017,
- le bilan, compte de résultat et annexes clos le 31.08.2016,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes.

A cet effet, vous trouverez également sous ce pli un chèque libellé à votre ordre d'un montant de 45,42 €.

Vous voudrez bien nous adresser le récépissé de dépôt.

Vous en remerciant à l'avance,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Delphine BOISANFRAY

